**Correction Révisions**

1. **QCM**

1. La règle de droit :

🞏 s’applique différemment selon les personnes.

🗹 a pour fonction d’assurer l’ordre social.

2. L’État :

🗹 est organisé selon le principe de la séparation des pouvoirs.

🞏 est composé du pouvoir étatique, du pouvoir judiciaire et du pouvoir démocratique.

🞏 est organisé par la Constitution de la IVe République.

3. Le Parlement :

🞏 décide des décrets qui seront mises en œuvre.

🗹 vote les lois, c’est le pouvoir législatif.

🞏 est composé de fonctionnaires de l’État.

4. Le droit international :

🗹 émane d’autorités internationales et de traités signés par des États.

🗹 ne peut s’imposer au droit national que si les traités ont été ratifiés et publiés.

🞏 émane du pays le plus puissant sur la scène internationale.

5. Le droit communautaire :

🗹 est composé des traités, et du droit dérivé.

🞏 ne peut s’imposer face aux lois nationales.

6. Les sources de droit communautaires :

🞏 s’imposent toujours au droit national même si le traité est en contradiction avec la Constitution.

🗹 créent des droits et des obligations pour tous les citoyens de l’Union Européenne.

7. Le système juridique :

🗹 assure l’égalité des citoyens face au droit.

🗹 hiérarchisé est la garantie d’un État de droit.

8. La hiérarchie des sources :

🗹place la Constitution au sommet des normes juridiques.

🗹 impose à chaque norme d’être conforme aux normes qui lui sont supérieures.

🞏 place les sources de droit international et communautaire au même niveau que la Constitution.

9. Le patrimoine en droit correspond :

🞏 à la richesse accumulée par un individu au cours de sa vie.

🗹 à l’ensemble des biens et des obligations d’une personne, envisagé comme formant un tout.

🗹 à une garantie pour les créanciers.

10. Le droit de propriété :

🗹 est un droit réel.

🗹 est perpétuel.

11. Un acte juridique est :

🞏 un événement quelconque auquel la loi attache des effets de droit.

🗹 une manifestation de volonté destinée à produire des effets de droit.

🗹 un acte volontaire.

🞏 un acte involontaire.

12. Un fait juridique :

🗹 est un événement quelconque auquel la loi attache des effets de droit.

🞏 est une manifestation de volonté destinée à produire des effets de droit.

🗹 produit des effets de droit involontaires.

13. Les actes et les faits juridiques sont :

🞏 à l’origine du droit objectif.

🗹 à l’origine des droits subjectifs.

14. Un contrat, c’est :

🞏 un écrit.

🗹 le plus souvent la rencontre de deux volontés.

🗹 un acte juridique.

🞏 un fait juridique.

l

15. Un contrat synallagmatique est un contrat :

🗹 qui crée des engagements réciproques.

🞏 qui ne crée d’obligations qu’à l’égard d’une seule partie.

🞏 négocié librement par les contractants.

16. Les contrats qui exigent un garant pour leur validité sont appelés :

🞏 contrats réels.

🞏 contrats consensuels.

🗹 contrats solennels.

17. Les conditions requises pour la validité d’un contrat sont :

🞏 un écrit.

🗹 une cause.

🗹 un consentement.

🗹 un objet.

🗹 une capacité juridique.

18. Les vices du consentement sont :

🞏 la faute.

🗹 l’erreur.

🗹 la violence.

🗹 le dol.

1. **Exercice de révision**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| DROITS REELS | DROITS PERSONNELS | DROITS INTELLECTUELS |
| Droit de propriété sur l’appartement de Besançon | la location de l’appartement de Besançon (droit de Jean Dabert au locataire) | Nom commercial « fenêtre sur cour » pour la personne morale (SARL) |
| Droit de propriété sur la voiture | Prêt à la banque (droit personnel de la banque à Jean Dabert) | Droit d’auteur sur le livre |
| Droit de propriété sur la maison aux alentours de Nîmes | (Eventuelle) location de la maison (droit personnel du propriétaire de la maison à Jean Dabert) |  |
| Hypothèque de la banque sur la maison | (Future) créance de l’artisan |  |
| (Futur) droit de propriété de la 2ème voiture |  |  |